

GRIPPE AVIAIRE - Nouvelles restrictions (mise à jour au 1er février 2017)

Un nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène s'est déclaré dans la commune de MONPEZAT (Pyrénées-Atlantiques), limitrophe des Hautes-Pyrénées. Ce nouveau cas impacte le nord de notre département et porte le nombre de communes concernées à 215 !

Ainsi, sont rajoutées à compter de ce jour à la liste des 181 communes concernées par les restrictions, 34 nouvelles communes :

1 / ZONES DE PROTECTION (La chasse du gibier à plumes, les lâchers de gibier et le transport des appelants sont interdits jusqu'à la levée de la zone de protection) :

ANTIN, BERNADETS-DEBAT, BONNEFONT, BOUILH-DEVANT, BORDES, CAMPUZAN, CLARAC, COUSSAN, ESTAMPURES, FONTRAILLES, FRECHEDE, GONEZ, GOUDON, GUIZERIX, HAGEDET, HOURC, LALANNE-TRIE, LAPEYRE, LARROQUE, LASCAZERES, LASLADES, LHEZ, LIBAROS, LUBRET-ST-LUC, LUBY-BETMONT, LUSTAR, MADIRAN, MARQUERIE, MAZEROLLES, MOULEDOUS, OLEAC-DESSUS, OSMETS, OUEILLOUX, OZON, PEYRAUBE, POUMAROUS, POUYASTRUC, PUNTOUS, PUYDARRIEUX, SADOURNIN, SENTOUS, SINZOS, SOUBLECAUSE, SOUYEAUX, TOURNAY, TOURNOUS-DARRE, TRIE-SUR-BAISE, TROULEY-LABARTHE, VIDOU et VILLEMBITS.

2 / ZONES DE SURVEILLANCE (La chasse des migrants terrestres -bécasses, pigeons, palombes, grives et merles notamment - et celle des corvidés est autorisée. Attention ! Sur ces communes, le transport des appelants et les lâchers de gibier sont toujours interdits. Le gibier à plumes ne peut pas être chassé dans les marais non asséchés, fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau) :

ALLIER, ANDREST, ANGOS, ANSOST, ARIES-ESPENAN, ARTAGNAN, ARTIGUEMY, AUBAREDE, AUREILHAN, AURENSAN, AURIEBAT, AZEREIX, BARBACHEN, BARBAZAN-DEBAT, BARBAZAN-DESSUS, BARTHE, BAZET, BAZILLAC, BEGOLE, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS, BERNADETS-DESSUS, BETBEZE, BETPOUY, BONNEMAZON, BONREPOS, BORDERES-SUR-L'ECHEZ, BOUILH-PEREUILH, BOULIN, BOURS, BUGARD, BURG, BUZON, CABANAC, CAHARET, CAIXON, CALAVANTE, CAMALES, CASTELBAJAC, CASTELNAU-MAGNOAC, CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, CASTELVIEILH, CASTERA-LANUSSE, CASTERA-LOU, CASTERETS, CASTILLON, CAUBOUS, CAUSSADE-RIVIERE, CHELLE-DEBAT, CHELLE-SPOU, CHIS, CIEUTAT, CIZOS, COLLONGUES, DEVEZE, DOURS, ESCAUNETS, ESCONDEAUX, ESTIRAC, FRECHOU-FRECHET, GALAN, GALEZ, GARDERES, GAUSSAN, GAYAN, GEN SAC, GOURGUES, HACHAN, HERES, HITTE, IBOS, JACQUE, JUILLAN, LABATUT-RIVIERE, LACASSAGNE, LAFITOLE, LAGARDE, LAHITTE-TOUPIERE, LALANNE, LAMARQUE-RUSTAING, LAMEAC, LANESPEDE, LANNE, LANSAC, LARAN, LARREULE, LESCURRY, LESPOUEY, LIAC, LIZOS, LOUEY, LOUIT, LUC, LUQUET, LUTILHOUS, MANSAN, MARSAC, MARSEILLAN, MASCARAS, MAUVEZIN, MERILHEU, MINGOT, MAUBOURGUET, MONFAUCON, MONLONG, MONTASTRUC, MONTGAILLARD, MONTIGNAC, MOUMOULOUS, MUN, NOUILHAN, ODOS, OLEAC-DEBAT, ORGAN, ORIEUX, ORIGNAC, ORLEIX, OROIX, OSSUN, OURSEBELLILE, PERE, PEYRET-SAINT-ANDRE, PEYRIGUERE, PEYRUN, PINTAC, PUJO, RABASTENS-DE-BIGORRE, RECURT, RICAUD, SABALOS, SABARROS, ST-LANNE, ST-LEZER, ST-SEVER-DE-RUSTAN,

SALLES-ADOUR, SANOUS, SARIAC-MAGNOAC, SARNIGUET, SARRIAC-BIGORRE, SARROUILLES, SAUVETERRE, SEMEAC, SENAC, SERE-RUSTAING, SERON, SIARROUY, SOREAC, SOUES, SEGALAS, SOMBRUN, TALAZAC, TARASTEIX, TARBES, THERMES-MAGNOAC, THUY, TOSTAT, TOURNOUS-DEVANT, UGOUAS, VIC-EN-BIGORRE, VIDOUZE, VIELLE-ADOUR, VIEUZOS, VILLEFRANQUE, VILLENAVE PRES BEARN, VILLENAVE-PRES-MARSAC.